

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept Octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 05 Décembre 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 06 Décembre 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Anne-Marie GERVAIS – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Carole CHEVREUX et Mr Jean-Pierre MONS conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Louissette TRICHET à Mme Sandrine LION ; Mr Philippe BOURGEOIS à Mme Régine CATIN ; Mr Jacques CAILLEUX à Mr Patrice VÉRITÉ ; Mr Fabien LAURENT à Anne-Marie GERVAIS ; Mr Eric BÉC à Mme Fabienne RANGER ; Mme Marie-Claude JOLY à Mme Martine BAUDOT.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-Paule FOUACHE (Mr Jean-Pierre MONS annule le pouvoir reçu) ; Mr Antoine FONT (Départ 20h05)

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

---

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 Novembre 2017.

Mr FONT dénonce l'envoi tardif des documents, il dit qu'il n'a pas eu le temps de les étudier et va quitter le Conseil.

Mme CATIN lui répond que le document en question concerne le point finances qui a été prévu après la réunion du Conseil Municipal. L'envoi par mail était celui du document de travail qui est disposé sur table, afin que les Conseillers puissent disposer des deux supports.

Cela ne concernant pas l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, Mme CATIN prend acte de son départ.

Mr Jean-Pierre MONS annule le pouvoir reçu de Mme Marie-Paule FOUACHE qui partageait l'avis de Mr FONT.

**1 – 1 Demande de subventions pour travaux de réfection des murs de soutènement rue Saint Mainboeuf (DETR)**

Mme le Maire rappelle le souhait de la municipalité de poursuivre son programme d'aménagement du centre historique.

Le secteur concerné est l'ancienne voie d'accès à l'Abbaye Royale, pour laquelle une subvention de 30 % a déjà été obtenue au titre de la DETR (arrêté DRCL/BCFE n° 2017-483).

Sans une étude comprenant l'examen des murs, le diagnostic de leur stabilité et les préconisations confortatives nécessaires à garantir leur tenue à terme, et dans la perspective des travaux qui y seront réalisés prochainement au niveau de la voirie, les entreprises retenues pour effectuer les travaux de renforcement du réseau d'eau et du réseau électrique et télécom se réservent le droit de refuser ce chantier s'il s'avère qu'il y ait des risques d'effondrements.

Il convient de conforter les murs de soutènement de ladite voirie.

C'est pourquoi Mme le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de transmettre une demande de subvention à la préfecture, au taux le plus élevé, au